

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AUX EXAMENS

ENSEIGNEMENT COMMUN EN CCF

Pour tous les élèves scolarisés - Le même enseignant pour un groupe ou une classe pour un ensemble d'activités

Plus de précisions sur le site : http://eps.ac-amiens.fr

TYPES D'EXAMEN	BACCALAUREAT G et T	BAC PRO Brevet des métiers d'art	CAP			
TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE	BO n°31 du 29 aout 2019 – arrêté du 28-06-2019 définissant les modalités d'organisation du CCF BO n°36 du 3 octobre 2019 - circulaire n°2019-129 du 26-9- 2019 définissant l'organisation du CCF et le référentiel national d'évaluation BO n°30 du 29 juillet 2021 – note de service du 28-07-2021 définissant les modalités d'evaluation des candidats à compter de la session 2022 BO n°17 du 278 février 2022 – circulaire du 25-03-2022 Modifications des évaluations de l'EPS, organisation du CCF et référentiel national de l'évaluation	BO n° 4 du 28 janvier 2021 – circulaire du 26-12-2020 Référentiels d'évaluation en <u>annexe 1</u>	BO n°35 du 26 septembre 2019 - arrêté du 30-8-2019 – JO du 5-9-2019 définissant les unités générales du CAP et les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général BO n°31 du 30 juillet 2020 définissant l'organisation des épreuves en CCF au CAP			
LES EPREUVES	3 épreuves – 3 CA différents	3 épreuves - 3CA différentes	2 épreuves – 2 CA différents			
LA CAPITALISATION	Conservation des notes pour un doublant jusqu'à 5 sessions après	3 activités sont issues de la classe de Terminale	Aucune note issue de la première année			
CHOIX DES EPREUVES	2 au moins sont issues de la liste nationale, la troisième peut être issue de la liste académique ou de l'activité établissement					
NIVEAU EXIGIBLE	Degré d'acquisition de 3 AFL	Degré d'acquisition des AFLP 1-2 + 2 parmi les AFLP 3-4-5-6	Degrés d'acquisition des AFLP1-2 + 2 parmi les AFLP 3-4-5-6			
NOTATION	Moyenne des trois notes sur 20 Arrondie au point entier le + proche après harmonisation par la CAH. Co évaluation obligatoire – rattrapage obligatoire COEF 6 - Absence aux 3 épreuves : zéro	Moyenne des trois notes sur 20 Arrondie au point entier le + proche après harmonisation par la CAH. Évaluation assurée par l'enseignant responsable – rattrapage obligatoire COEF 1 - Absence aux 3 épreuves éliminatoire	Au terme de la classe de Première (Diplôme Intermédiaire) ou de Terminale CAP Moyenne des deux notes sur 20 Arrondie au point entier le + proche Évaluation assurée par l'enseignant responsable – rattrapage obligatoire COEF 1 - Absence aux 2 épreuves éliminatoire			
VALIDATION	Les ensembles certificatifs d'épreuves retenus pour l'enseignement commun ; Les thèmes d'étude et les épreuves de l'enseignement optionnel (BGT uniquement); Les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et des épreuves d'évaluation différée pour chacun des enseignements (calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs) ; La proposition de référentiel pour l'activité établissement de l'enseignement optionnel (BGT uniquement); Les aménagements du contrôle adapté ;					
INAPTITUDE	Les informations simples et explicites portées à la connaissance des candidats et des familles <u>+ si possible</u> , les outils de recueil de données. Le certificat médical type doit être fourni par l'élève pour une inaptitude totale ou partielle - INAPTITUDE TOTALE : DI neutralisation du coefficient					
PRATIQUE ADAPTEE	Élèves en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente 3 épreuves, dont 1 au moins peuvent être adaptées, relevant de 3 CA différents. Ou 2 épreuves adaptées si possible de 2 CA distinctes. Ou cas très particuliers, une seule épreuve adaptée Ou une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal Pour les inaptitudes temporaires en cours d'année: Épreuve d'évaluation différée ou certification sur deux épreuves ou dans le cas de 1 note sur les 3 épreuves: certification sur 1 épreuve ou DI (à l'appréciation de l'enseignant).	En début d'année scolaire : de 1 à 3 activités adaptées. En cours d'année scolaire : évaluation différée en fin d'année scolaire (rattrapage) pour chaque établissement ou une évaluation sur deux activités ou dans le cas de 1 note sur les 3 activités : note sur 1 activité ou DI (à l'appréciation de l'enseignant)	En début d'année scolaire : Ensemble de 2 activités dont 1 est adaptée. Ou 2 activités adaptées relevant de 2CA différents Ou cas très particuliers, une seule activité adaptée En cours d'année scolaire : Situation d'évaluation différée, Ou une certification sur une seule épreuve appropriée Ou si l'élève ne peut subir au moins une épreuve : DI (à l'appréciation de l'enseignant).			
HAUT NIVEAU ET ESPOIRS	3 épreuves issues de 3CA différents dont l'une porte sur sa spécialité à laquelle la note de 20/20 est attribuée. Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés.	3 épreuves issues de 3CA différents dont l'une porte sur sa spécialité à laquelle la note de 20/20 est attribuée. Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés.	2 activités issues de 2CA différents dont l'une porte sur sa spécialité à laquelle la note de 20/20 est attribuée. Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cursus			



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

Arrêté du 2 juin 2021 paru dans le BO n°25 du 24 juin 2021

Plus de précisions sur le site : http://eps.ac-amiens.fr

OPTION EN CCF Voie GT uniquement

Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS aux examens relevant de l'enseignement commun ne sont pas autorisés à se présenter aux épreuves relevant de l'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive.

Evaluation en contrôle continu. Les notes trimestrielles posées en classe de première et terminale seront prises en compte dans le cadre du baccalauréat (BO n°25 du 24 juin 2021) et portées sur le livret scolaire. (Coefficient 2 en première et coefficient 2 en terminale)

Concernant le cycle terminal:

- L'évaluation du registre de compétence Pratiquer doit représenter au-moins 50% de la note de l'année; elle est référée aux trois attendus de fin de lycée (AFL) définis pour l'enseignement commun;
- Pour la partie pratique, dans chaque APSA évaluée, la dimension motrice (AFL1) doit compter pour au moins 50% de la note ; les deux autres AFL doivent être évalués et représenter au minimum 25 % de la note ;

Concernant la classe de première

Pratiquer:

- Les activités supports de l'évaluation relèvent d'au-moins deux champs d'apprentissage;
- La formation et l'évaluation se réfèrent aux éléments nécessaires à la construction des trois attendus de fin de lycée (AFL) des programmes EPS pour l'enseignement commun ;

Réfléchir

- La compétence « enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une APSA » pour l'année de première est évaluée, en fin d'année, par une production finale pouvant prendre différentes formes (individuelle ou collective, présentation orale ou écrite, portfolio, animation d'une situation d'enseignement, etc.). Cette production compte pour 50% de la note relative à cette compétence ;
- Cette production finale doit intégrer une réflexion de l'élève sur sa propre pratique physique ;
- Des situations d'évaluation intermédiaires à cette production finale de fin d'année sont proposées au cours de chaque trimestre.

Concernant la classe de terminale

<u>Pratiquer</u>:

- Les activités supports de l'évaluation relèvent d'au-moins deux champs d'apprentissage ;
- La formation et l'évaluation se réfèrent aux trois attendus de fin de lycée (AFL) des programmes EPS pour l'enseignement commun ;

<u>Réfléchir</u>

- La compétence relative à la réflexion liant pratique personnelle et thème d'étude est évaluée, en fin d'année, par une présentation orale et une réflexion <u>étayée</u> sur sa propre pratique, devant un jury composé de deux professeurs, dont un est obligatoirement celui qui conduit cet enseignement. Cette présentation orale compte pour deux tiers de la note attribuée pour cette compétence ;
- La présentation peut prendre appui sur tout document de suivi de l'élève au fil de son parcours (carnet d'entraînement, cahier de suivi, productions individuelles ou collectives, etc.);
- Dans le cas d'une présentation individuelle l'oral est d'une durée de 15 minutes, dont 5 minutes d'exposé; dans le cas d'une présentation en binôme l'oral est d'une durée de 20 minutes dont 8 minutes d'exposé. Il importe, dans ce dernier cas, de veiller à des prises de parole équilibrées entre les élèves;
- Les critères d'évaluation sont définis par l'équipe pédagogique et sont présentés dans le projet de l'enseignement optionnel d'EPS et exposés aux élèves ;
- Des situations d'évaluation intermédiaires à cette production finale de fin d'année sont proposées au cours de chaque trimestre.

CAH : validation des épreuves et/ou du protocole d'évaluation

ACADÉMIE							Dharada markatata na assarta atta s
D'AMIENS Liberté Égalité	Spécialité EPPCS						Plus de précisions sur le site :
Egalité Fraternité	Pour les candidats inscrits			terminale en é	tablissement s	colaire	http://eps.ac-amiens.fr
TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE	Pour les candidats inscrits maintenant la spécialité EPPCS en classe de terminale en établissement scolaire BOEN n°25 du 24 juin 2021 – arrêté du 02-06-2021 fixant le programme d'enseignement de spécialité EPPCS pour les classes de première et terminale de la voie générale BO n°15 du 14 avril 2022 – Note de service du 24 mars 2022 définissant l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité EPPCS BO n°36 du 28 septembre 2023 – Note de service du 26 septembre 2023 modifie le choix de l'activité présentée pour les SHN lors de l'épreuve orale et modifie le délai de prévention des champs retenus pour l'épreuve orale (3 mois) BO n°44 du 24 novembre 2022 – Note de service du 24 novembre 2022 modifiant la note de service du 29 juillet 2021 Définie les modalités d'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale						
	Éprouvos ácritos /20 nts		_		Aménagements Sportifs de		
	Durée totale 3h30		Épreuves orales /20 pts		Haut-Niveau		
LES ÉPREUVES	Dissertation sur un sujet général de culture sportive en relation avec la thématique du programme enjeux de la pratique sportive dans le monde contemporain Notée sur 10 points	Analyse de documents à partir de 2 sujets au choix du candidat. Appui nécessaire sur les documents et sur les connaissances du candidat Notée sur 10 pts	Pratique Deux CA sont che Recteur d'académie l'épreuve. Le candidat choisit de son évaluat l'activité physique a en EPPCS en class Tle. Grille d'évaluation l'établissement en référentiel national CAH. Durée d'épreuve évaluée sur	le CA support ion pratique, a été travaillée se de 1ère ou établie par référence au et validée : 15 min 12 pts	audiovisuel d'1 à 3 minute afin de porter un regard réflexif sur sa pratique. Présentation de 5 à 7 minutes puis entretien de 8 à 10 minutes. Durée d'épreuve évaluée : 15 min Notée sur 8 pts		Pas d'aménagement pour l'épreuve écrite Dispense de l'épreuve pratique et obtention de la note de 12/20 automatique. Analyse d'un enregistrement vidéo portant sur une prestation physique réalisée dans leur spécialité sportive (hors tirage au sort)
		l'épreuve est la moyenne, sur					
INAPTITUDES	Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente attestées en début d'année par l'autorité médicale, ainsi que les candidats confrontés à une inaptitude temporaire en cours d'année, prononcée par l'autorité médicale suite à une blessure ou une maladie, peuvent bénéficier d'une pratique adaptée pour la première partie de l'épreuve orale, sans dispense de l'épreuve.						
ÉPREUVE DE CONTRÔLE	 Première partie: le jury pose une question au candidat en référence à l'un des axes de questionnement du programme. Le candidat, au terme de sa préparation, y répond en s'appuyant sur ses connaissances. Deuxième partie: au cours de l'entretien, le jury invite le candidat à reformuler, préciser ou développer certains points de son exposé, et élargit le questionnement à d'autres thématiques du programme. Épreuve noté sur 20 points Coef. 16						
ABANDON DE LA SPÉCIALITÉ EPPCS EN CLASSE DE 1ÈRE	L'enseignement de spécialité suivi uniquement en première est crédité d'un coefficient 8. La note retenue est celle du contrôle continu.						
CANDIDATS INDIVIDUELS	établissement scolaire Les modalités o candidats d'étab			Épreuves orales dat de l'activité parmi les 2 CA tirés au sort 3 mois avant l'épreuve. des épreuves orales et pratiques sont ensuite les même que pour les blissement scolaire.			
	Évaluation orale – 20 pts / Coef.8						
ABANDON DE LA SPÉCIALITÉ EPPCS EN CLASSE DE 1 ^{ÈRE} / CANDIDATS PONCTUELS	Première partie : pratique physique et sportive – 15 r Choix au moment de l'inscription d'une activité parmi 3 relev différents proposée par l'académie. Prestation évaluée via un référentiel établi par les autorités a (CAH).		relevant de 3 CA	Deuxième partie : Compétences et connaissances relatives à la culture sportive – 15 minutes 5 minutes d'exposé sur une problématique issue du carnet de suivi en référence au programme de la spécialité suivi de 10 minutes d'entretien permettant d'évaluer les connaissances relatives aux thématiques du programme de 1 ère carnet doit comporter 30 pages maximum et être transmis au plus tard 15 jour			
	Notée sur 10 pts		avant l'épreuve. Jury composé de 2 enseignants de spécialité EPPCS - Notée sur 10 pts				



EPREUVES OBLIGATOIRES EN EXAMEN PONCTUEL TERMINAL

Plus de précisions sur le déroulé des épreuves sur le site : http://eps.ac-amiens.fr

Pour tous les candidats libres, ne pouvant bénéficier du CCF

Plusieurs centres d'examen peuvent être organisés dans une académie, placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur. Evaluation par un jury désigné

	T				
EXAMEN	BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	BAC PROFESSIONNEL et BREVET DES METIERS D'ART	CAP - BEP		
TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE	BO n°36 du 3 octobre 2019 - circulaire n°2019-129 du 26-9-2019 définissant le référentiel national d'évaluation	BO n° 4 <i>du 28 janvier 2021</i> – <i>circulaire du 26-12-2020</i> Référentiels d'évaluation en <u>annexe 2</u>	BO n°35 du 26 septembre 2019 - arrêté du 30-8- 2019 - JO du 5-9-2019 définissant les unités générales du CAP et les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général BO n°31 du 30 juillet 2020 définissant l'organisation des épreuves sous la forme ponctuelle au CAP		
EPREUVES	2 épreuves issues de 2 champs d'apprentissage différents (CA) parmi :	2 épreuves issues de 2 champs d'apprentissage différents (CA) parmi : - CA1 : Demi-fond - CA3 : Danse - CA4 : Tennis de table - CA4 : Badminton - CA5 : Marche de durée	Une activité choisie parmi une liste de trois activités nationales :		
NOTATION	Évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée (AFL). Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note obtenue par chacun des candidats résulte de la moyenne de ces deux notes.	Évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel (AFLP). Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note obtenue par chacun des candidats résulte de la moyenne de ces deux notes.	Évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) dans un champ d'apprentissage. L'épreuve est notée sur 20 points.		
MODALITES	Les inscriptions et les informations sont gérées par la Division des Examens et des Concours (DEC) – pas de rattrapage Des documents candidats et des documents jurys sont élaborés pour la notation à partir des référentiels de la liste nationale Épreuves réalisées en général au cours d'une seule journée				
(IN)APTITUDE A PRATIQUER	un certificat médical doit obligatoirement être fourn Inaptitude parti Inaptitude totale : dispense d'épreuve et neutralisati En cas de survenance d'une inaptitude au cours des pour : - soit permettre une certification sur une seule épreu - soit ne pas formuler de note s'ils considèrent les él de l'épreuve d'éducation physique et sportive »				



	LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET	Plus de précisions sur le site : <u>http://eps.ac-amiens.fr</u>
TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE	Modalités d'attribution du DNB fixées par l'Arrêté du 31-12-2015 - J.O. du 3-1-2016 BO spécial du 26 novembre 2015 : programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture Décret n°2015-372 du 31 mars 2015	
MODALITES D'ATTRIBUTION	Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi conformément à l'article D. 122-3 : •10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante » ; •25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ; •40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ;	